


Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021</u>	PAGE 1/5

L'an deux mil vingt-et un, le vingt-huit septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GIROLLES, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale sous la présidence de Monsieur Pascal DROUIN, Maire.

Etaient présents : Mr Romain COMBE (à partir de la décision n°2021-05-02), Mr Henri CORJON, Mme Christine CREUZET, Mr Pascal DROUIN, Mme Béatrice DUFAUT, Mr Florian FARNAULT, Mme Marie-Christine GILLET, Mme Céline GRISARD, Mme Patricia HOUY, Mr Pascal JACQUIN, Mme Christine NICOLAS, Mr Dominique SAUVAGEON, Mr Francis TIGNÈRES (à partir de la décision n°2021-05-02) et Mme Rosenda TUYSUZIAN.

Absent excusé : Mr Frédéric DECULTOT.

Mme Céline GRISARD a été désignée Secrétaire de séance.

Convocation : 21 septembre 2021 Affichage :

Pour des raisons de sécurité sanitaire liées à l'épidémie de coronavirus et afin de pouvoir respecter la distanciation sociale, la réunion du conseil municipal est délocalisée à la salle communale.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 6 juillet 2021. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.


Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Participation communale à la classe de neige 2022
- Dénomination et numérotation des voies de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

SOMMAIRE

1. Urbanisme : Avis de la commune sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
2. Ressources Humaines : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial ;
3. Juridique : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
4. Juridique : Don d'une parcelle de bois ;
5. Participation communale à la classe de neige 2022
6. Dénomination et numérotation des voies de la commune
7. Divers.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021</u>	PAGE 2/5

Décision n°2021-05-01 : AVIS DE LA COMMUNE DE GIROLLES SUR LE SECOND ARRÊT DE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE VALLÉES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ **DEMANDE** l'ajout du changement de destination de la parcelle cadastrée ZB numéro 183, hameau de Corbasson, afin de permettre la rénovation d'une partie du bâtiment, telle que présentée en annexe ;
- ✓ **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable au projet de PLUi de la Communauté de Communes des Quatre Vallées arrêté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021.
- ✓ **DIT** que la présente délibération sera affichée durant 1 mois à la Mairie de GIROLLES et publiée au recueil des actes administratifs de la mairie de GIROLLES
- ✓ **RAPPELLE** que la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète du Loiret.

Décision n°2021-05-02 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,


Vu le dernier tableau des emplois adopté lors du Conseil municipal du 7 novembre 2019,

- **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20/35^{ème} annualisées, à compter du 1^{er} novembre 2021, pour assurer les missions principales suivantes :
 - Surveillance et d'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires du midi (cantine) et du soir (garderie)
 - Ménage des bâtiments communaux
 - Assistance et aide auprès du personnel enseignant pour l'hygiène et la sécurité des enfants de la classe maternelle
- ✓ **DÉCIDE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20/35^{ème} annualisées, à compter du 1^{er} novembre 2021
- ✓ **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- ✓ **DIT** que le tableau des emplois de la collectivité sera mis à jour, tel que joint en annexe.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision n°2021-05-03 : MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ✓ **DÉCIDE** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention entre la commune de GIROLLES et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées par le Rapporteur et annexée à la présente délibération,

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021</u>	PAGE 3/5

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,
- ✓ **PREND** note que le Groupement d'Intérêt Public Recia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la Juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation,
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

Décision n°2021-05-04 : **DON D'UNE PARCELLE DE BOIS AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier en date du 4 juillet 2021, un propriétaire d'une parcelle de bois située à Perches, cadastrée ZM n°75, d'une contenance de 434 m², souhaite en faire don à la commune.

Monsieur le Maire précise que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges, et que la procédure de droit de préférence au profit des propriétaires de parcelle boisée contiguë ne s'applique pas lorsque la parcelle est cédée à titre gratuit (Article L. 331-19 du Code forestier).

Cependant la commune doit s'acquitter des frais de notaire.

Considérant la situation de la parcelle et sa superficie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de refuser la donation de la parcelle référencée ci-dessus,
- ✓ **CHARGE** le Maire d'en informer la propriétaire.

Décision n°2021-05-05 : **PARTICIPATION COMMUNALE À LA CLASSE DE NEIGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain séjour en classe de neige aura lieu à LANS EN VERCORS dans le département de l'Isère du dimanche 27 février 2022 au mercredi 9 mars 2022, pour les élèves de CE2 CM1 et CM2. 26 enfants sont concernés.

Le coût total du séjour est de 765,50 euros par enfant.

Le Conseil Départemental participe à raison de 71,50 euros par enfant.

La somme restante est à partager entre la famille et la commune, soit 694 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :


- ✓ **DÉCIDE** de fixer la participation communale à 394 euros par enfant (Reste à charge pour les familles : 300 euros par enfant)
- ✓ **DIT** que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif de 2022.

Décision n°2021-05-06 : **NOUVELLE DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE**

Considérant que certaines voies ou lieux publics de la commune ne portent pas de dénomination précise et qu'il est nécessaire d'attribuer des dénominations aux voies qui en sont dénuées afin de faciliter le repérage au sein de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ **DÉCIDE** d'adopter les dénominations pour les voies communales comme indiquées dans les plans annexés à la présente délibération,

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021</u>	PAGE 4/5

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Dénomination des voies communales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le diagnostic réalisé par la Poste a mis en évidence des anomalies d'adresses et que d'autres modifications de dénomination des voies communales et de numérotation des bâtiments seront étudiées lors d'une 2^{ème} réunion. L'installation de nouveaux panneaux, notamment à la Vallée au Roy, devra être prévue.

Fibre

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le déploiement de la fibre optique est réalisé en parallèle du réseau cuivre d'Orange en réempruntant les mêmes infrastructures utilisées par l'opérateur historique (fourreaux ou appuis aériens). Malheureusement, il s'avère que dans certains cas Orange a installé son réseau à même la terre sans mettre en place de fourreaux, rendant impossible la réutilisation des infrastructures qui par définition sont inexistantes. C'est le cas à Girolles entre le Cas Rouge et Le Grand Villon pour un linéaire de près de 1 500 mètres. Dans cette situation, le délégataire, Loiret Fibre, devra préalablement au déploiement de la fibre, construire de nouvelles infrastructures en privilégiant le recours aux appuis aériens (poteaux bois). Monsieur le Maire explique qu'au vu du linéaire il semble inopportun d'implanter des poteaux et que la solution de l'enfouissement serait à privilégier. Les modalités de financement du surcoût (38 € / mètre linéaire) sont les suivantes : 30% à la charge du délégataire, 30% à la charge de la commune et 40% à la charge du département. La part communale de l'enfouissement des réseaux s'élèverait donc à 17 000 euros environ. La Commune est dans l'attente d'un chiffrage plus précis du Pôle Aménagement Numérique du Département du Loiret.

Station d'épuration


Monsieur le Maire annonce que la première réunion dans le cadre de la mission d'œuvre pour l'opération de Construction de la nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement a eu lieu le matin et qu'elle a permis de faire le point avec le Cabinet MERLIN sur les études préalables à lancer et de redéfinir le dimensionnement de la future unité de traitement.

Le dimensionnement actuel de la STEP est de 175 EH (Equivalent-Habitant) alors que la population raccordée est estimée à 211. Le dimensionnement de la STEP, était initialement prévu pour 330 EH. Il apparaît aujourd'hui surdimensionné et sera ramené, au vu des possibilités de construction autorisées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, entre 280 et 300 EH.

La prochaine réunion se tiendra en novembre avec la DDT et VNF.

Divers

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a de nombreux problèmes d'incivilités au sein de l'école ainsi que pendant les temps périscolaires. Un rappel des règles de vie édictées dans les règlements des services périscolaires sera fait soit auprès de l'ensemble des parents d'élèves, soit auprès des parents d'élèves concernés.

Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021</u>	PAGE 5/5

Monsieur le Maire souligne que, suite aux relances de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, des courriers vont devoir être envoyés aux administrés concernant l'obligation de travaux de leur Assainissement Non Collectif dans l'année qui suit l'achat de leur habitation et en cas de pollution avérée et/ou atteinte à la salubrité publique.

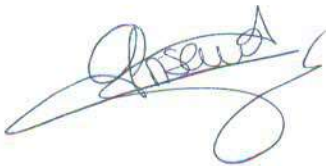
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention de 8 000 euros a été accordée à la commune au titre du dispositif de l'aide aux communes à faible population (volet 3 bis) dans le cadre de la politique de mobilisation du Département du Loiret en faveur des territoires, pour les travaux de câblage et de remise aux normes des réseaux informatiques, téléphonie et alarme des bâtiments communaux. Ces travaux sont à ce jour terminés.

La commission communication se réunira pour l'élaboration du prochain bulletin municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la mairie est illuminée en rose dans le cadre de la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et de collecte de fonds pour soutenir la recherche, qui aura lieu tout le mois d'Octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**La Secrétaire de séance
Céline GRISARD**



**Le Maire
Pascal DROUIN**

